

Les épreuves proposées respectent la réglementation des courses Hors-Stade

Le règlement de la marche

Article 1 – Organisation

En supplément de la course pédestre en nature nommée « Tous au TAF 4 » organisée le **Dimanche 16 Avril 2023 à 9h45 à Berdoues** par le Foyer Socio-Éducatif du lycée Alain-Fournier de Mirande est proposée une marche d'environ 11 kms.

Article 2 – Le parcours

Le parcours se fera sur la commune de Berdoues et de Belloc Saint Clamens. Il s'agit d'une boucle d'environ 11 kms et 370 m de dénivelé positif.

Article 3 – Inscriptions

L'inscription à la marche entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Tarif unique : 5 € Tarif mineur : 3 €

Aucune pré-inscription. L'inscription ne sera possible que le jour de la course.

Inscriptions à partir de **9H** à la salle des fêtes de Berdoues (32300).

Cette marche n'est pas chronométrée, aucun dossard ne sera distribué et il n'y aura aucun classement.

Article 4 – Déroulement de la marche

Le départ sera donné à **9H45** devant la salle de fêtes de Berdoues. Le départ et l'arrivée sont au même endroit.

RAVITAILLEMENT : 1 ravitaillement (eau, sodas, fruits secs) est prévu sur le parcours + 1 ravitaillement à l'arrivée. **Prévoir son propre gobelet réutilisable.**

Article 5 – Sécurité

Les traversées des routes seront sécurisées par des signaleurs bénévoles.

La marche se déroulera dans le **strict respect du code de la route**. Une équipe de secouristes sera sur place pour les premiers soins. Une liaison téléphonique permanente sera mise en place avec les services de secours.

Article 7 – Indemnités ou remboursements

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ de la marche, de l'arrêter, voire de l'annuler sans préavis, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnité ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Article 8 – Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de la marche, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de communication sur l'événement.

En signant ce règlement, les participants autorisent les organisateurs à exploiter les images de la marche.

Article 9 – Responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile auprès de la MAIF.

Le Foyer Socio-Éducatif décline toute responsabilité pour les accidents immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux participants.

Article 10 – Vols, dégradations et respect de la propriété privée

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation commis lors de la manifestation et de stationnement non autorisé sur des terrains privés.

Article 11 : Charte du randonneur

Tout randonneur est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Je soussigné(e) Nom et prénom :

..... **agissant en
qualité de Père, Mère ou Représentant légal (rayer la mention inutile)
autorise**

(nom et prénom) :.....

né(e) le :.....

**à participer à l'épreuve de course à pied ou à la marche organisées
par l'association Foyer Socio-éducatif du Lycée Alain-Fournier :**

Cocher l'épreuve choisie

Trail de 11kms

Ou

Marche de 10kms

**Je donne l'autorisation de soins sur mon enfant si cela s'avérait
nécessaire.**

DATE :

SIGNATURE :